

EXTRAIT

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du **30 AVRIL 2026**

Délibération n° 2026-04-39

Objet de la Délibération :

Attribution d'une subvention à l'ASA des canaux de la Bessée.

**Présidence de M. Rémi ROUX,
Maire de L'Argentière-La Bessée**

19 membres en exercice dont :

**1 absent et représenté : Sébastien FERRUS
MACHADO qui donne procuration à Rémi
ROUX**

**18 présents : Rémi ROUX, Benjamin
SÉMIOND, Marie-Laure MARFOURE, Marie
GUIMBERT, Michel LAPALUS, Céline
BLANCHET, Françoise BRUNET, Denis
FRASSIN, Cédric MIGLIACCIO, Marion
NICOLAS, Stéphanie PERSICOT, Alice
PRUD'HOMME, Loïc RICHARD, Jean-Pierre
RIPPERT, Alain SANCHEZ, Grégory TARDY,
Laurent THOUVENOT, Sylvia VIGNE**

Grégory TARDY se retirant du vote

Soit 18 votants

Date de convocation :

23 AVRIL 2026

Secrétaire : Françoise BRUNET

Monsieur le maire rappelle aux membres du conseil municipal les propositions de subventions dressées par la Commission des Finances élargie, réunie le 14 avril 2026, qui a examiné en détail les demandes des diverses associations.

Concernant l'ASA des canaux de la Bessée, le maire précise que, lors de cette commission du 14 avril 2026, Monsieur Grégory TARDY n'a pas pris part aux débats et est sorti de la salle de réunion, dans la mesure où il peut être considéré comme étant en situation de conflit d'intérêt eu égard à sa fonction au sein du bureau de l'association. Le maire ajoute qu'un arrêté de déport concernant Monsieur Grégory TARDY a été pris en date du 10 avril 2026 et transmis au contrôle de légalité.

Ne prend pas part au débat ni au vote : Monsieur Grégory TARDY.

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, *à l'unanimité (18 voix pour) :*

- Décident de verser une subvention de 800 € à l'ASA des canaux de la Bessée, au titre l'année 2026.
- Précisent que les crédits nécessaires à la dépense sont inscrits au budget primitif 2026 de la collectivité.

Envoyé en préfecture le 06/05/2026

Reçu en préfecture le 06/05/2026

Publié le 06/05/2026

ID : 005-210500062-20260430-D2026_04_39-DE



Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

POUR COPIE CONFORME,

L'ARGENTIÈRE-LA BESSÉE, LE 30 AVRIL 2026

LE MAIRE
Rémi ROUX